

SIGNALISATION D'INTERSECTIONS ET REGIMES DE PRIORITE

AB

1

Panneaux de prescription

Code de la route

Article R415-9 : tout conducteur débouchant sur une route à partir d'un accès

- ✓ non ouvert à la circulation publique
- ✓ d'un chemin de terre
- ✓ d'une aire de stationnement en bordure de la route

ne doit s'engager sur celle-ci qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger et à une vitesse suffisamment réduite pour permettre un arrêt sur place

2

Signaux d'intersection et de priorité

- ✓ AB1 Priorité à droite
- ✓ AB2 Priorité ponctuelle
- ✓ AB3a Cédez le passage
- ✓ AB4 Stop
- ✓ AB5 Annonce stop
- ✓ AB25
- ✓ AB6
- ✓ AB7

3

Priorité à droite

- ✓ Code de la route Art. 414-11

Tout dépassement autre que celui des véhicules à deux roues est interdit aux intersections de routes, sauf pour les conducteurs abordant une intersection où les conducteurs circulant sur les autres routes doivent leur laisser le passage en application des articles R. 415-6, R. 415-7 et R. 415-8, ou lorsqu'ils abordent une intersection dont le franchissement est réglé par des feux de signalisation ou par un agent de la circulation.

4

Priorité ponctuelle

Route principale Route secondaire

soit

5

Implantation de la signalisation avancée

- ✓ En rase campagne

150 m
- ✓ En agglomération

0 à 30 m (mini)

6

Les panneaux Cédez le passage et Stop



En aggro, on peut supprimer l'AB3b



7

Stop ou Cédez le passage

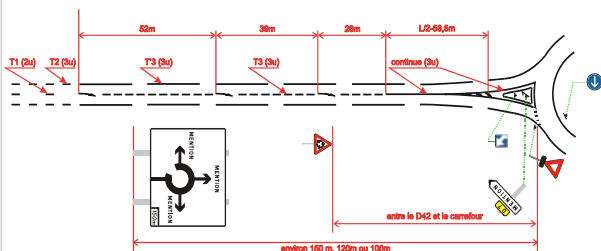
Profil en travers de la route principale	2 voies	2 voies + voie de TAG
STOP	8 s	9 s
	6 s	7 s
CEDEZ LE PASSAGE	10 s	11 s
	8 s	9s



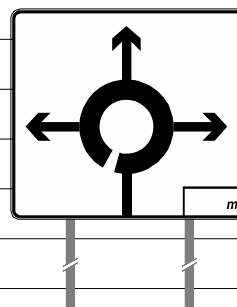
8

Carrefour giratoire

exemple d'implantation pour V85 de 80 - 90 km/h (L=117m)



9



10



11
